



IV^{èmes} RENCONTRES INTERNATIONALES
MONACO ET LA MÉDITERRANÉE

Le patrimoine méditerranéen

PATRIMOINE CULTUREL
NATUREL ET SUBAQUATIQUE
POUR UN DÉVELOPPMENT DURABLE
EN MÉDITERRANÉE

ACTES

MONACO 2007

Association Monégasque pour la Connaissance des Arts

MONACO, UN EXEMPLE PRATIQUE : LA RÉSERVE SOUS-MARINE ET SA PRÉSERVATION DANS LE CADRE DES PROJETS D'URBANISATION EN MER

On m'a demandé, et je le fais avec grand plaisir, de vous décrire un exemple de préservation d'un patrimoine naturel maritime ou sous-marin, et d'illustrer les risques ou les dangers que ce genre de patrimoine encourt, étant donné que Monaco se caractérise essentiellement par l'exiguïté de son territoire. C'est une des rares choses qui soient faciles à Monaco : on peut, sous un format relativement réduit, englober la totalité du territoire. Ce que l'on veut montrer ici, c'est que le développement de la Principauté s'est accompli par conquête sur la mer.

Confrontée au problème de son développement, la Principauté de Monaco est encline, plutôt qu'à prendre les armes, à se tourner vers la mer, ce qui n'est pas sans conséquences. La superficie peut s'agrandir. C'est minime mais, à notre échelle, c'est énorme : un peu plus de 52 hectares gagnés ainsi, par rapport à une étendue naturelle qui était de l'ordre de 150 hectares.

Cette poursuite de l'extension maritime est inéluctable si l'on veut assurer un développement. Depuis maintenant plusieurs années, se pose la question d'un projet d'extension en mer. Nous souhaitons, et le Prince Souverain le premier, réaliser ce projet dans le respect de l'environnement, notamment de l'environnement maritime, faune et flore, ce qui, il faut bien le reconnaître, n'a pas toujours été le cas pour les opérations passées.

On a peu d'exemples concrets, puisque les opérations qui se sont faites dans les années 1960-1970, l'ont été à une époque où l'on se préoccupait beaucoup moins qu'aujourd'hui de la sauvegarde des milieux marins. On n'avait pas relevé précis des herbiers, on n'en a pas de vestiges. Tout ce que l'on sait, c'est que, quand on a réalisé les opérations du Larvotto comme de Fontvieille, on a largement endommagé des zones relativement riches, notamment au niveau des herbiers de posidonies.

Les objectifs sont antinomiques. Il s'agit tout à la fois de réaliser une nouvelle extension en mer dans la partie est de la Principauté, programme qui devrait se dérouler sur une décennie, assurer une continuité avec le tissu urbain qui existe, et s'inscrire, comme cela a été souhaité par le Prince, dans une perspective de développement durable et de préservation de l'environnement.

Observez l'image : au fond, la contre-jetée et les ouvrages maritimes assez récemment réalisés et dont j'aurai l'occasion de vous montrer, tout à l'heure, les aspects négatifs qu'ils ont générés sur une zone de protection, le terre-plein du Portier qui date de la fin des années 50, réalisation classique en remblais sur lesquels se situe à l'heure actuelle le Grimaldi Forum. La zone susceptible de faire l'objet d'une extension est dans son voisinage immédiat et concerne deux secteurs relativement très sensibles, tout d'abord la réserve du Larvotto sur laquelle je reviendrai et le tombant coralligène dit du Portier.

La première exigence absolue était de préserver la réserve sous-marine du Larvotto. En principe, il n'y aura aucun ouvrage à moins de 15 mètres de ses limites — je parle du point le plus proche du pied sous-marin de la fondation des ouvrages — de façon à constituer une zone-tampon. Créée en 1977, la réserve a fait l'objet de textes réglementaires qui proscrirent toute activité de pêche ou de navigation à moteur dans cette zone. La réserve est inscrite dans bon nombre de documents internationaux. Ainsi, en vertu de la Convention de Barcelone, elle est répertoriée parmi les aires maritimes protégées, de même que le tombant des Spélugues ; en vertu de la Convention Ramsar, elle jouit de la protection des zones humides : inscriptions et protection qui la font bénéficier des instruments juridiques internationaux.

Un exemple des risques que l'on prend en matière de réalisation d'ouvrages maritimes est celui du tombant coralligène qui était protégé depuis les années 90. Or, dans le cadre des travaux d'extension du port, il a été réalisé une contre-jetée qui a substantiellement dégradé ces zones de corail rouge. Bien que l'on ait essayé d'y remédier, notamment en procédant à une, et même plusieurs campagnes de nettoyage, la situation reste extrêmement préoccupante ; il n'est pas sûr du tout qu'on puisse revenir, maintenant que les travaux sont terminés depuis un an et demi, à un état de choses satisfaisant.

Je voudrais évoquer le rôle que joue, dans la gestion de ces réserves, le milieu associatif particulièrement l'Association monégasque de Protection de la Nature, qui s'est vu confier, par les textes réglementaires, la gestion de ces deux réserves. C'est donc l'AMPN qui, a alerté les pouvoirs publics sur la dégradation causée. Comme l'AMPN

avait initié, depuis un certain nombre d'années, des expériences de culture de ces coraux, on peut espérer qu'il y aura un repeuplement de ce secteur. Vous voyez avec quelle délicatesse, les entreprises qui ont fait les travaux s'en sont acquittées ! On a laissé traîner un certain nombre d'ouvrages. Néanmoins, la vie reprend et vous voyez ici le voisinage étonnant entre des poutrelles métalliques laissées sur le fond et un superbe Saint Pierre qui regarde cela avec intérêt.

Le problème majeur, en définitive, est de savoir si l'on peut concilier, et c'est une de nos grosses préoccupations aujourd'hui, l'extension urbanistique et la protection du milieu marin. La réserve sous-marine du Larvotto, depuis près de 30 ans maintenant, est un bon exemple de gestion et de préservation réussies d'une aire sous-marine protégée, et il est fondamental que les choses en restent là, y compris dans le cadre des extensions qui seraient réalisées. Comme je vous l'indiquais, c'est un texte réglementaire qui a créé cette réserve il y a près de 30 ans. Elle est gérée par l'Association monégasque de Protection de la Nature qui, au fil des années, a réalisé une série d'aménagements destinés à conforter la situation de la réserve. D'abord son balisage, ensuite les informations données depuis la terre pour faire connaître cette réserve de 50 hectares de superficie, au voisinage immédiat d'un milieu urbain ; une plage publique qui constitue, dans une certaine mesure, une attraction puisque les poissons sont devenus très familiers aux baigneurs, et une grande diversité au niveau de la faunique biologique font que cette réserve joue un rôle de précurseur dans notre région. D'autres réalisations concrètes se sont inspirées de notre réserve. Pour faciliter le développement de la faune, un certain nombre d'actions ont été engagées, notamment l'expérimentation puis la mise en place de récifs artificiels. Les résultats sont bons, il y a toujours la belle image de la *pina nobilis*, et elle n'est pas la seule. Vous voyez en arrière-plan une densité de poissons qui n'est pas négligeable. Incontestablement, la réserve a eu, sur l'économie, une influence positive puisque la pêche, qui n'est qu'artisanale chez nous, est un des précieux alliés de la réserve, dans la mesure où les artisans pêcheurs ont compris qu'il y avait là une possibilité de voir se maintenir durablement les ressources essentielles pour leur activité ; ils sont les partisans et les surveillants les plus ardents de cette réserve.

Du fait de l'activité humaine et de l'action des courants marins, un nettoyage régulier de la réserve s'impose. Des esprits caustiques nous ont reproché d'avoir construit, dans la réserve, des gratte-ciel semblables à ceux que l'on avait sur terre. Mais c'était pour la bonne cause et le résultat est assez positif. Vous voyez des exemples de protules. L'herbier de posidonies qui est assez riche dans cette zone,



FIG. 1. — Réalisation des infrastructures de l'extension territoriale entre la contre-jetée et le terre-plein du Portier



FIG. 2 — Réserve sous-marine du Larvotto

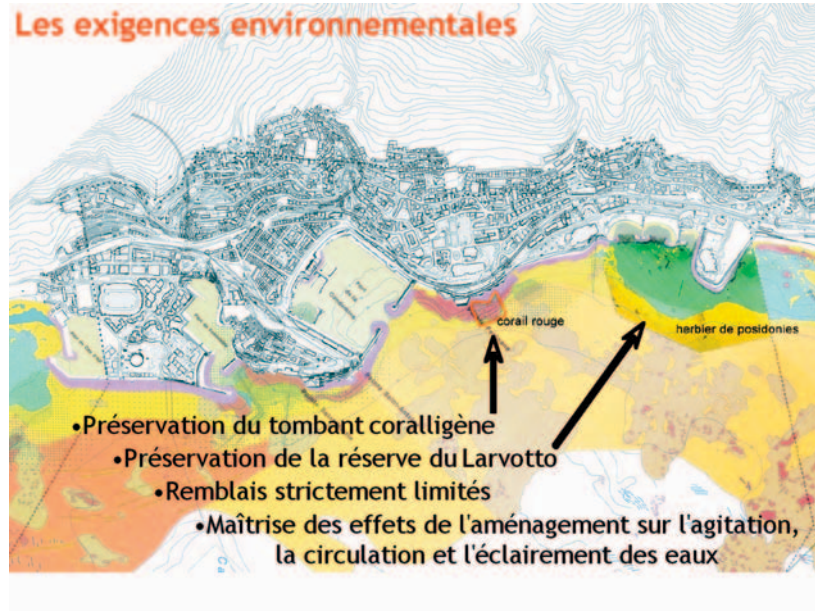


FIG. 3. — La réserve du Larvotto et les exigences environnementales

fait l'objet, bien entendu, d'une surveillance attentive, notamment en ce qui concerne le combat que peuvent livrer contre lui certaines espèces invasives sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Je crois que, pour l'instant, les choses sont bien stabilisées.

Voilà une des cartes des biocénoses réalisée il y a peu de temps. On procède à un suivi constant des herbiers. Des repères sont posés et, actuellement, la situation sanitaire et la situation globale de la réserve sont satisfaisantes. Mais il faudra être particulièrement vigilant en ce qui concerne les conditions dans lesquelles seraient réalisés des ouvrages à proximité relativement immédiate.

Les exigences environnementales figurent donc sur le document préparatoire au projet d'urbanisation en mer : préservation du tombant coralligène, préservation de la réserve, suivant ce principe, les remblais devraient être assez strictement limités. On n'a pas quantifié les choses puisqu'on a lancé un concours très ouvert pour lequel les solutions techniques doivent être présentées par les entreprises concurrentes mais il est essentiel de maîtriser les effets de l'aménagement sur la circulation et l'éclairement des eaux dans le but évident de conserver aux zones qui seraient recouvertes, un potentiel de vivant.

La préservation de l'intégrité et de la santé de la réserve sous-marine en vertu du principe de la distance minimale de 15 mètres et la réalisation d'un sol artificiel visent à réduire l'impact sur l'environnement. Sans que cela fasse l'objet d'exigences quantitatives à ce stade, des possibilités limitées de remblaiement ont été définies par des études spécifiques, établissant tout à la fois la pertinence de cette technique et son faible impact sur l'environnement.

Dans la zone susceptible d'être urbanisée, certains secteurs ne comportent pas, à l'heure actuelle, d'intérêts particuliers nécessitant la préservation de l'espace sous-marin. Ils pourraient, éventuellement, faire l'objet de systèmes de remblaiement, pourvu que les conditions de leur exécution n'aient pas de conséquences sur le voisinage. Demeure, bien entendu, l'interdiction de remblaiement sur la zone du tombant coralligène que l'on espère restaurer.

Les conditions d'éclairage et de renouvellement d'eau, notamment sur le tombant des Spélugues ou sur la réserve, ainsi que les techniques constructives seront étudiées afin de minimiser les interactions entre le milieu marin, le fond et les ouvrages à réaliser. L'exercice, il ne faut pas se le dissimuler, est particulièrement complexe et, dans la phase où nous sommes, une première présélection de cinq groupements a été réalisée. Les travaux de recherche s'approfondissent, mais il est clair que les cinq groupements sont confrontés à des contraintes techniques relativement importantes au regard des exigences que nous nous sommes fixées. Les pouvoirs publics en sont conscients, c'est à ce prix que l'on pourra envisager l'opération, la conciliation aura des limites très strictes. La direction de chantier, avec l'impératif de ne pas aggraver la turbidité de l'eau, est aussi un problème grave. On a vu les films qui s'étaient déposés sur les coraux. Des dispositifs aptes à favoriser la recolonisation de la flore et de la faune marines, et des dispositifs de surveillance des écosystèmes existants seront mis en place. Bien entendu, un bilan complet de l'état des lieux est fait, non seulement sur le site mais dans le voisinage, de façon à surveiller toute évolution négative.

Si nous observons les expériences passées, nous voyons que certaines ont entraîné des dégâts qui n'ont pu être évalués, faute d'informations, alors que d'autres, plus récentes, ont eu un impact visible sur le biotope. Aujourd'hui que la réserve sous-marine a 30 ans d'existence, nous avons connaissance de son état et de ses richesses ; nous tenons compte des exigences environnementales qui figurent sur le cahier des charges de l'opération. Tout cela nous conduit à penser que, dans le cadre de l'extension du développement urbain en mer, nous mettons en œuvre une préservation que l'on espère exemplaire de cette réserve sous-marine du Larvotto qui est particulièrement

chère au cœur de tous les Monégasques. Je pense que c'est un exemple de préoccupation environnementale qui date maintenant de près de 30 ans et montre que, dans ce domaine, nous avons été un peu pionniers.

S.E.M. Bernard FAUTRIER

Ministre Plénipotentiaire et Chargé de Mission
auprès du Ministre d'État
pour les Transports et le Développement durable

TABLE DES MATIÈRES *

Allocution de bienvenue par Elisabeth BRÉAUD.....	11
Allocution d'ouverture par Robert CALCAGNO	15
Ouverture du colloque par Mounir BOUCHENAKI.....	19
Abdelaziz TOURI, Pour une Méditerranée plus équitable	25
Marie-Françoise COUREL, La Planète bleue.....	35
Maria Teresa VERDA SCAJOLA, Introduction à la première table ronde	47
Youssef BENCHEQROUN, Le Projet Tanger Med	51
Naguib AMIN et Bernard SALOMÉ, Intégration des projets de gestion archéologique sous-marine dans le cadre d'un développement culturel de la ville d'Alexandrie	61
Marc MAYER OLIVE, Le port de Barcelone entre la ville et la mer	67
Marie-Paule ROUDIL, L'activité de l'UNESCO face au « problème Venise » : fragilité de la lagune, équilibre éco- logique menacé, patrimoine culturel en péril.....	77
Pascal ARNAUD, Le paysage culturel maritime antique : pro- blèmes d'exploration et de valorisation d'un patrimoine complexe	87
Roberto PETRIAGGI et Barbara DAVIDDE, Restauration sub- aquatique : le bilan de cinq années de travaux expérimen- taux de l'Institut central pour la restauration dans le parc archéologique de Baïa (Naples).....	105

* Nous n'avons pu recevoir à temps les textes de la conférence de Monsieur Mohammed Béji BEN MAMI « La mise en valeur des sites archéologiques côtiers de Tunisie » et de Monsieur Mustafa El TAYEB «Connaissances pour un Développement durable ».

S.E.M. Emilio MARIN, La préservation et la conservation de la zone archéologique côtière de Split. Deux expériences personnelles : Salona et Naronna	117
Alain d'IRIBARNE, Favoriser une appropriation du patrimoine à travers des sites WEB : l'exemple du projet Strabon ...	127
S.E.M. Bernard FAUTRIER, Monaco, un exemple pratique : la réserve sous-marine et sa préservation dans le cadre des projets d'urbanisation en mer	141
Lucien CHABASON, La protection de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée	149
Gabi KHALAF, L'impact de la marée noire sur l'écosystème marin et côtier au Liban	153
Paula MOSCHELLA, Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée (CIESM) : à l'œuvre pour la conservation de la biodiversité	167
Gilles BOEUF, Quel avenir pour la biodiversité en Méditerranée ?	181
Yasar YILDIZ, Le patrimoine culturel sous-marin de la Turquie	205
Katerina DELLAPORTA, La préservation des Antiquités subaquatiques en Grèce : mesures législatives et problèmes de protection	211
Jean-Luc MASSY, Soixante années d'archéologie sous-marine en Corse	221
Jasen MESIC, Le patrimoine culturel sous-marin en république de Croatie : protection, gestion et perspectives ...	233
André LARONDE, Le patrimoine archéologique sous-marin en Libye	247
Ismail SERAGELDIN, Villes, patrimoine et développement durable en Méditerranée	259
Synthèse du colloque par Mounir BOUCHENAKI	269
Allocution de clôture par Élisabeth BRÉAUD	277
Les participants	279
Remerciements	283
Table des Matières	285